

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD76

présenté par

Mme Batho, M. Saulignac, M. Bouillon et M. Letchimy

-----

### ARTICLE PREMIER

1° Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« La recherche et l'exploitation des hydrocarbures...*(le reste sans changement)* »

2° Au même alinéa, substituer aux mots :

« afin de parvenir à une cessation définitive de ces activités, »

les mots :

« sont interdites progressivement »,

3° Compléter cet alinéa par les mots :

« , afin de parvenir à la cessation définitive de ces activités en 2040. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'inscrire explicitement dans la loi l'échéance proposée par le gouvernement – 2040 – d'arrêt définitif des activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures pour qu'elle concerne de façon effective l'ensemble des titres.